

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 5 JUIN 1875.

Crédits supplémentaires pour l'augmentation des petits traitements (1).

AMENDEMENTS.

Porter la somme de 86,000 francs allouée au Département de l'Intérieur, au chiffre de 106,000 francs, en vue d'augmenter les traitements des professeurs des écoles normales et des sections normales annexées à des établissements d'enseignement moyen.

B^{on} DE MACAR.
NOTELTEIRS.
DEFUISSEAUX.
STEP. MINEUR.

Nous avons l'honneur de proposer l'amendement suivant :

Au Département des Travaux Publics 1,000,000 de francs au lieu de 994,000 francs.

JEAN VAN ISEGHEM.
LÉON VISART.

(1) Projet de loi, n° 62.
Rapport, n° 118.
